

PLAN LOCAL D'URBANISME



Echelle : 1/5000

6. REGLEMENT GRAPHIQUE 6.2. PLAN VIGILANCE

DOSSIER APPROUVE LE 31 mai 2024 - Modification N°4



LEGENDE DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES - PLAN VIGILANCE

- Sites et sols pollués**
 - Secteur de restrictions d'usage (cf.règlement écrit)
- Risques technologiques (hors PPRT)**
 - À intégrer pour toute demande d'autorisation de droit des sols : se référer au Porter à la connaissance de l'Etat du site concerné, auprès de la Préfecture.
 - Site
 - Zone de danger soumise à des dispositions particulières
 - Périmètre de danger à partir d'une certaine hauteur au-dessus du sol.
- Plan de Protection Atmosphérique (arrêté préfectoral du 4 juin 2014)**
 - Zone de vigilance
- Zones stratégiques qualité de l'air (2017-2021)**
 - Zone en dépassement réglementaire
 - Zone en dépassement réglementaire potentiel (entre 90% et 100% de la valeur limite)
 - Secteur de surveillance aux abords des axes routiers
- Présence de cavités ou galeries souterraines**
 - Susceptibilité très forte de galerie sur la parcelle
- Réseau de chaleur**
 - Périmètre de vigilance PLU
- Coulées d'eaux boueuses**
 - Aléa très fort
 - Aléa fort
 - Aléa moyen

Nota 1 : certains éléments de la légende peuvent ne pas figurer sur le plan
Nota 2 : veuillez penser à consulter les autres plans ou cartes du document, notamment ceux présents en annexe du PLU
Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg - Règlement graphique - Plan vigilance

